Représentant d'assurance restreinte

La demande de renouvellement

Mars 2024



FINANCIAL AND CONSUMER SERVICES COMMISSION



COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS ET DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS

CONTENU

Introduction
Faire une demande de renouvellement dans le portail de la FCNB
Renseignements sur le type de licence4
Renseignements sur le demandeur5
Renseignements concernant les succursales5
Catégories d'assurances6
Personnel du représentant d'assurance restreinte6
Associés, administrateurs ou dirigeants7
Assureur parrain
Renseignements concernant le compte en fiducie9
Autres activités commerciales10
Représentant désigné10
Information concernant la conformité et l'octroi de licence11
Poursuites et jugements11
Faillite12
Couverture d'assurance erreurs et omissions13
Documents à fournir
Renseignements supplémentaires14
Validation et confirmation14
Paiement des droits15
Confirmation17
Que se passe-t-il après la présentation de ma demande?17

Introduction

Le présent guide explique le processus du portail de la FCNB pour le renouvellement d'une licence de représentant d'assurance restreinte.

Nous vous recommandons de consulter la Règle INS-001 Licences et obligations des intermédiaires d'assurance avant de commencer, pour vous assurer de connaître les exigences de la licence. Les droits de demande ne seront pas remboursés si vous présentez une demande pour le mauvais type de licence ou si l'assureur n'approuve pas le parrainage.

Faire une demande de renouvellement dans le portail de la FCNB

- Ouvrez une session et sélectionnez l'option *Cabinet autorisé et représentant d'assurance restreinte* qui se trouve dans le menu supérieur.
- Trouvez la licence que vous souhaitez renouveler dans la liste, puis sélectionnez l'option *Renouveler*.



Renseignements sur le type de licence

Type de licence

Examinez le type de licence, le type d'assurance et la description de l'activité d'assurance. Cette information ne peut être modifiée dans le cas d'un renouvellement d'une licence. Si des changements ont été apportés, il vous faudra demander une nouvelle licence.

- Veuillez noter que vous ne pourrez pas modifier votre demande après avoir sélectionné l'option *Suivant*, et les droits de demande ne seront pas remboursés si vous présentez une demande pour le mauvais type de licence ou si l'assureur n'approuve pas le parrainage.
- Si votre demande contient une erreur, vous devrez recommencer à neuf et créer une nouvelle demande à la page *Cabinet autorisé et représentant d'assurance restreinte* en sélectionnant l'option *Ajouter*.
- Si le type de licence indiqué dans votre demande de renouvellement n'est pas le bon, et que vous souhaitez supprimer la demande, communiquez avec nous par courriel à support@fcnb.ca.
- Les droits non remboursables sont payables au moment de la présentation de la demande. Votre demande ne sera pas traitée avant la réception du paiement.

Remarque : Les droits peuvent ne pas s'appliquer si la seule différence entre la demande de renouvellement et la demande initiale est le nom de l'assureur parrain (voir l'ordonnance générale INS-2024-02). Veuillez communiquer avec licences.assurance@fcnb.ca si vous souhaitez renouveler plusieurs licences de représentant d'assurance restreinte pour la même entreprise.

Avant de chaque t	commencer le processus de demande, veuillez consulter la Règle INS-001 Licences et obligations des intermédiaires d'assurance pour connaître les exigences de ype de licence.
Vous ne licence d	pourrez pas modifier votre type de licence, et l <mark>es droits de demande ne seront pas remboursés si vous présentez une demande pour le mauvais type de su si l'assureur n'approuve pas le parrainage.</mark>
Votre der tout mor	mande sera automatiquement enregistrée comme brouillon une fois que vous aurez terminé les étapes du premier êcran. Vous pouvez quitter le processus à nent et revenir plus tard pour le continuer.
Une fois	que vous aurez rempli la demande, on vous demandera de payer des droits de demande non remboursables.
Votre de	mande ne sera pas examinée avant la réception du palement.
Type de Lice	nce
Représenta	nt d'assurance restreinte
Un concess	ionnaire d'automobiles, d'embarcations, de véhicules récréatifs, de machinerie agricole ou d'équipement de construction
5 à 10 emp	ployés qui exercent des activités mees à rassurance de N-5.)
Type d'entre	eprise d'assurance
Entreprise a	à propriétaire unique
	ne que j'ai été dûment autorisé à agir au nom du demandeur. Je confirme être un administrateur, un dirigeant ou un gestionnaire désigné, si le

- Cochez la case si vous avez l'autorisation de faire cette demande de renouvellement.
- L'information que vous fournissez dans votre demande est automatiquement sauvegardée lorsque vous passez à la page suivante. Ainsi, vous pouvez interrompre le processus à tout moment et y revenir plus tard sans perte d'information.
- Sélectionnez l'option Suivant pour continuer.

Renseignements sur le demandeur

- Passez en revue les renseignements sur le demandeur (nom légal, coordonnées et noms commerciaux enregistrés au Registre corporatif du Nouveau-Brunswick) et mettez-les à jour, si nécessaire. Pour tout autre changement à votre inscription au Registre corporatif, veuillez nous contacter à licences.assurance@fcnb.ca afin que nous puissions déterminer si une nouvelle licence est nécessaire.
- Dans le cas d'un nouveau nom commercial enregistré, sélectionnez l'option Ajouter.
- Pour modifier ou supprimer un nom commercial enregistré, sélectionnez la flèche à la droite du nom et sélectionnez l'option *Modifier* ou *Supprimer*.
- Pour tout autre changement à votre inscription au Registre corporatif, veuillez nous contacter à licences.assurance@fcnb.ca afin que nous puissions déterminer si une nouvelle demande est nécessaire.

Veuillez réviser l'appellation commerciale, tout autre nom d'entreprise utilisé par le demandeur, l'adres postale, et l'adresse où les dossiers de l'entreprise seront conservés, le cas échéant.	sse commerciale, l'adresse aux fins de signification, l'adresse
Veuillez noter que vous devez soumettre une preuve que le cabinet est dûment enregistré auprès du R avez des questions au sujet du processus d'enregistrement du Registre corporatif, veuillez contacter Se	Registre corporatif du Nouveau-Brunswick, le cas échéant. Si vous ervice Nouveau-Brunswick à <u>www.snb.ca</u> ou au 888-762-8600.
Appellation commerciale *	
test	
Faire des affaires comme	Ajouter
Nom commercial enregistré de l'entreprise 🕇	
Test Insurance	
	Modifier Supprimer
Addresse commerciale	
ddresse *	
123 main street	
Adresse ligne 2	

Renseignements concernant le demandeur

• Sélectionnez l'option *Suivant* pour continuer.

Renseignements concernant les succursales

• Passez en revue l'adresse de toute succursale où des personnes exercent des activités en votre nom au Nouveau-Brunswick. Une succursale NE PEUT PAS être votre lieu d'affaires principal.

- Dans le cas d'une nouvelle succursale, sélectionnez l'option *Ajouter*, puis fournissez l'information demandée dans la fenêtre contextuelle.
- Pour modifier ou supprimer une succursale, sélectionnez la flèche à la droite du nom, puis sélectionnez l'option *Modifier* ou *Supprimer*. Si vous avez sélectionné l'option *Modifier*, fournissez l'information demandée dans la fenêtre contextuelle.

principal (bu Cliquez sur	ireau principa «Ajouter » pot	l) si vous l'avez ir ajouter une s	déjà indiqué à l' succursale	étape précéden	te.					Lain	ater
Description	Adresse	Adresse ligne 2	Ville	Province/ État	Région	Code postal	Pays	Téléphone	Poste	Courriel	uit.
est	123 main street		saint john	Nouveau- Brunswick			Canada	506-555- 5555		testi@fcnb.ca	Modifier Supprimer

Catégories d'assurances

 Passez en revue les catégories d'assurance qui seront offertes en vertu de votre licence de représentant d'assurance restreinte. Veuillez nous contacter à licences.assurance@fcnb.ca si vous devez modifier une catégorie d'assurance.



Assurance des marchandises
Assurance crédit en cas de maladie grave
Assurance crédit en cas d'invalidité
Assurance-vie de crédit
Assurance crédit en cas de perte d'emploi
Assurance crédit pour stocks de véhicules
Assurance crédit à l'exportation
Assurance des frais funéraires
Assurance protection garantie de l'actif
Assurance en cas de lésion accidentelle ou décès associés à un véhicule loué
Assurance sur le contenu d'un véhicule loué
Assurance responsabilité pour véhicule loué
Assurance valeur à neuf
Assurance voyage

• Sélectionnez l'option *Suivant* pour continuer.

Personnel du représentant d'assurance restreinte

- Sélectionnez l'énoncé qui s'applique à votre situation actuelle.
- Fournissez l'information demandée dans la zone de texte.

Employes des représentants d'assurance restreinte	
---	--

Les représentants révoquée ou suspe	issurance restreinte doivent prendre des mesures raisonnables pour veiller à ne pas engager un employé dont la licence d'assurance a été refusée due, sauf s'Ils ont obtenu l'approbation écrite préalable du surintendant.
) Je confirme que le c	vinet n'engage pas d'employés dont la licence d'assurance a été refusée, révoquée ou suspendue.
Je connais un empl	é dont la licence d'assurance a été refusée, révoquée ou suspendue.
'ous devez fournir t	is les détails, notamment le nom de la ou des personnes, le type de licence, les dates applicables et une explication des circonstances. *
Test	

Associés, administrateurs ou dirigeants

- Passez en revue la liste des associés, administrateurs et principaux dirigeants du représentant d'assurance restreinte.
- Dans le cas d'un nouvel associé, nouvel administrateur ou nouveau dirigeant, sélectionnez l'option *Ajouter*.
 - Fournissez l'information demandée dans la fenêtre contextuelle.
- Pour modifier ou supprimer le nom d'un associé, d'un administrateur ou d'un dirigeant, sélectionnez la flèche à la droite du nom, puis sélectionnez l'option *Modifier* ou *Supprimer*.
 - Si vous avez sélectionné l'option *Modifier*, une fenêtre contextuelle s'ouvrira afin que vous puissiez apporter les changements à faire.
- Dans le cas d'un nouveau dirigeant, d'un nouvel administrateur ou d'un nouvel associé, si cette personne n'est pas titulaire d'une licence de la FCNB ou réglementé par le BSIF, sélectionnez l'option *Télécharger le formulaire d'information* et sauvegardez-le pour que vous puissiez le remplir. Vous aurez à téléverser le formulaire dûment rempli ainsi qu'une attestation de vérification du casier judiciaire datant de moins de six mois à l'étape de la documentation.

Associés, administrateurs et dirigeants

l n'est pas nècessaire de foun actuellement en fonction et de	hir un formulaire d'information ou une attestation de v ont le nom figure ci-après.	rérification du casier judiciaire pour les associés, administr	ateurs et dirigeants
Présentement, la FCNB n'e Bureau du surintendant des e droit d'en faire la demand	kige pas le formulaire de divulgation ou l'attestatic institutions financières (BSIF) ou s'il est déjà titula le.	on de vérification du casier judiciaire si le requérant es ire d'une licence ou inscrit auprès de la FCNB. Toutefo	t réglementé par le is, nous nous réservons
om 🕇	Prénom	Poste occupé test	Ajouter
élécharger le ou les formulair	es d'information		Modifier Supprimer
e confirme que notre entre	prise est réglementée par le BSIF ou qu'elle est titu	laire d'une licence de la FCNB ou bien inscrite auprès d	le celle-ci.

- Si le représentant d'assurance restreinte est réglementé par le BSIF ou est actuellement titulaire d'une licence de la FCNB, cochez la case de confirmation.
- Sélectionnez l'option *Suivant* pour continuer.

Assureur parrain

- Passez en revue les renseignements concernant l'assureur parrain.
- Si vous avez un nouvel assureur parrain, sélectionnez son nom dans la liste en cliquant sur l'icône de recherche.
- Si le nom de votre assureur parrain ne figure dans la liste, demandez-lui de communiquer avec la FCNB à l'adresse <u>licences.assurance@fcnb.ca</u> pour que nous puissions obtenir de plus amples renseignements.
- Une agence ou un agent de gestion générale doit avoir un contrat avec au moins un assureur autorisé à exercer ses activités au Nouveau-Brunswick. Dans la zone de texte, dressez la liste de tous les assureurs avec lesquels l'entreprise a des contrats.

Assureur parrain



• Sélectionnez l'option *Suivant* pour continuer.

Renseignements concernant le compte en fiducie

- Passez en revue les renseignements concernant le compte en fiducie du représentant d'assurance restreinte et mettez-les à jour, au besoin. Sélectionnez l'option qui correspond à votre représentant d'assurance restreinte.
 - Dans le cas d'un nouveau compte en fiducie, sélectionnez l'option Ajouter.
 - Fournissez l'information demandée dans la fenêtre contextuelle, puis sélectionnez l'option Soumettre.
- Pour modifier ou supprimer un compte en fiducie, sélectionnez la flèche à la droite du compte dans la liste, puis sélectionnez l'option *Modifier* ou *Supprimer*.
 - Si vous avez sélectionné l'option *Modifier*, fournissez l'information demandée dans la fenêtre contextuelle, puis sélectionnez l'option *Soumettre*.

Renseignements sur les comptes en fiducie

Numéro de compte 🕇	Institution financière * Other	Adresse 123 main street	Ville saint John	Ajouter
Numéro de compte 🕈	Institution financière	Adresse	Ville	Ajouter
				Ajouter
L'entreprise reçoit ou détient c	le l'argent en fiducie pour un assureur ou	un assuré.		
L'entreprise ne recoit pas ou n	e détient pas d'argent en fiducie pour un a	assureur ou un assuré.		
sullar indiauar Pánancá qui s	'analisus à votre situation			
Nota: Les représentants d'assi 1991, ch. 47, ne sont pas ten	urance restreinte qui exercent leurs activit us d'avoir un compte de fiducie. Veuillez	tés dans une institution de dépôt ou que consulter l'Ordonnance générale INS_20	il sont assujettis à la Loi sur <i>les sociétés d'as</i> 023-01 pour de plus amples renseignement	surances. L.C. s.
Les agences, cabinets d'expert l'intention de recevoir ou de d au sein de votre entreprise.	tise en sinistres, agents de gestion géneral étenir des fonds en fiducie pour des assur	le et représentants d'assurance restrei reurs ou des bénéficiaires. Veuillez cho	nte doivent détenir un compte en fiducie s'i isir l'options qui décrit correctement la gest	ls ont ion des fonds
	ou les entrées appropriées.	npres marcunes comme mangae eraes	sous, si vou e situation a change, veolitez n	icture o pour ica

Autres activités commerciales

• Passez en revue les renseignements concernant toute autre activité commerciale du représentant d'assurance restreinte et mettez-les à jour, au besoin.

Nos dossiers indiquent que vo	is avez déclaré les autres activités de l'entreprise telles qu'elle est indiquée ci-dessous.	
Si votre situation a changé, veu	illez mettre à jour les informations en modifiant les entrées appropriées.	
Aucune activité commerciale	autre que des activités d'assurance ne sont exercées	
uillez décrire toute activité c	ommerciale exercée par le cabinet, autre que des activités d'assurance. *	
uillez décrire toute activité c	mmerciale exercée par le cabinet, autre que des activités d'assurance. *	
uillez décrire toute activité c	mmerciale exercée par le cabinet, autre que des activités d'assurance. *	

• Sélectionnez l'option *Suivant* pour continuer.

Représentant désigné

• Passez en revue les renseignements concernant le représentant désigné du représentant d'assurance restreinte et mettez-les à jour, au besoin

Représentant désigné
Nos dossiers indiquent le représentant désigné de l'agence, du cabinet d'expertise, de l'agent général gestionnaire ou du représentant d'assurance restreint comme indiqué cl-dessous. Veuillez consulter la section portant sur les représentants désignés (partie 10) de la Règle INS-001 pour confirmer que la personne choisie répond aux exigences. Le représentant désigné d'une agence, d'un cabinet d'expertise en sinistres ou d'un agent de gestion générale doit être titulaire d'une licence d'assurance du Nouveau- Brunswick appropriée. Bien que le représentant désigné d'un représentant d'assurance restreinte ne soit pas tenu de possèder une licence d'assurance, il doit soumettre un formulaire d'information et une attestation de vérification du casier judiciaire avec la demande.
Nom *
test
Poste au sein de l'organisme
Addresse *
123 main street
Addresse ligne 2

• Cochez la case de confirmation si le représentant désigné répond aux exigences fixées dans la Règle INS-001 *Licences et obligations des intermédiaires d'assurance*.

257764356		
Le représentant désigné répond aux critères de la Règle	INS-001.	

Information concernant la conformité et l'octroi de licence

- Passez en revue les renseignements sur toute licence d'assurance que le représentant d'assurance restreinte détient ou a détenue au Nouveau-Brunswick ou dans tout autre territoire de compétence et mettez-les à jour, au besoin.
- Pour l'ajout d'une licence, fournissez les renseignements sur la licence dans la zone de texte, à commencer par l'année d'émission INITIALE et la date d'expiration ACTUELLE.

0	ments sur la	a reglementation e	et la délivrance de lice	nces	
Nos dossiers indiqu d'assurance que l'er	ent que les détails de voi htreprise détient ou a dét	tre régiementation et de votre licence tenue dans n'importe quelle juridiction	sont tels que décrits ci-dessous. Veuillez mettr 1.	e à jour les détails de toute licer	nce
 Ma province ou mo d'assurance restre Le cabinet n'a jama 	on territoire d'origine n inte. ais détenu une licence ('exige pas actuellement de licence d d'assurance dans un territoire ou ur	l'assurance pour les agences, les agents de ne province autre que le Nouveau-Brunswic	gestion générale ou les repré: :k.	sentants
Veuillez fournir	les détails de vo	tre licence d'assurance da	ans toutes les juridictions.*		Ajouter
Territoire de compétence †	Territoire d'origine	Type de Licence	Date d'émission	Date d'expiration	
Nouveau-Brunswick	Oul	OTL	mars 2022	mars 2023	
					Modifier
Le cabinet a-t-il déjà é O Non 🖲 Oui	été autorisé, dans n'imp	porte quel territoire ou province, à c	offrir au public des services autres que ceux	cliés à l'assurance?	Supprimer
Le cabinet a-t-il déjà é O Non ® Oul Détails *	ité autorisé, dans n'imj	oorte quel territoire ou province, à t	offrir au public des services autres que ceux	c liés à l'assurance?	supprimer
Le cabinet a-t-il déjà é Non ® Oui Détails * Le cabinet a-t-il déjà c annulée? ® Non © Oui	sté autorisé, dans n'imp détenu une licence ou r	orte quel territoire ou province, à c equ une autorisation pour la presta	offrir au public des services autres que ceux	c liés à l'assurance?	supprimer
Le cabinet a-t-il déjà d Non ® Qui Détails * Le cabinet a-t-il déjà d annulée? Non O Qui Le cabinet a-t-il déjà f Non O Qui	ité autorisé, dans n'imj létenu une licence ou r ait l'objet de mesures c	orte quel territoire ou province, à c eçu une autorisation pour la presta sisciplinaires, ou savez-vous s'il fait	offrir au public des services autres que ceux tion de services au public qui a été refusée actuellement l'objet d'une enquête menée	c liés à l'assurance? , restreinte, suspendue, révoq par un organisme de régleme	supprimer juée ou ntation?

• Sélectionnez l'option *Suivant* pour continuer.

Poursuites et jugements

- Passez en revue les réponses aux quatre questions concernant toute déclaration de culpabilité, tout jugement d'un tribunal ayant déclaré le représentant d'assurance restreinte responsable de fausses déclarations ou de fraude, toute procédure judiciaire en instance contre lui, toute communication vous informant qu'une procédure judiciaire sera entamée contre vous, ou tout jugement en cours vous concernant.
- Si vous avez répondu par l'affirmative à l'une de ces questions, sélectionnez l'option *Ajouter* et fournissez des précisions dans la grille au bas de la page.
 - Dans la fenêtre contextuelle, fournissez l'information demandée, puis sélectionnez l'option Soumettre. Vous pourrez téléverser des documents justificatifs additionnels à la page Documents.

- Pour modifier ou supprimer une poursuite ou un jugement qui se trouve dans la liste, sélectionnez la flèche à l'extrémité droite de la ligne, puis sélectionnez l'option *Modifier* ou *Supprimer*.
 - Si vous avez sélectionné l'option *Modifier*, une fenêtre contextuelle s'ouvrira afin que vous puissiez apporter les changements à faire. Sélectionnez ensuite l'option *Soumettre*

Poursuit	es et jug	gements					
Nos dossiers in Veuillez nous ir Si la réponse à pouvez télécha	ndiquent que les c ndiquer toute con une question est irger les documer	fétails de votre procédure et damnation criminelle ou act « Oui », veuillez entrer tous l ts justificatifs plus tard dans	t de vos jugements sont indique tion au civil dont vous faites ou les détails dans la grille au bas s le processus de demande.	is ci-dessous. avez fait Pobjet. de la page. Sélectionnez l'option A	jouter pour entrer	un nouvel élément. Vou	5
e cabinet a-t-il d Non O Oul	déjà été reconnu	coupable d'une infraction	ocriminelle pour laquelle un p	pardon ou une suspension du ca	sier judiciaire n'a	pas été accordé?	
e cabinet a-t-il c Non O Oui	déjà été jugé cou	pable de fausses déclarati	ions ou de fraude par un tribu	inal?			
r a-t-il des pours ● Non ○ Oui	uites judiciaires	intentées contre le cabine	et?				
/ a-t-il des jugem ● Non ○ Oul	nents contre le ca	abinet qui n'ont pas été sa	tisfaits?				
						Ajou	ter
Туре	Nature 🕇	Sommaire		Territoire	Date	État	
Poursuite civile	Fraude	test		Nouveau- Brunswick	02/05/2023	Décision rendue	Modifier
						l	Supprimer
Précédent	Suivant Fe	rmer					

Faillite

 Passez en revue les renseignements indiquant si le représentant d'assurance restreinte a déjà fait l'objet d'une procédure de faillite, d'une proposition ou d'un arrangement en vertu de la *Loi* sur les arrangements avec les créanciers de compagnies. Si vous répondez « oui », une zone de texte s'affichera pour que vous puissiez fournir des précisions.

Nos dossiers indiquent qu	e vos coordonnées de faillite sont telles que indiquées ci-dessous.
Veuillez indiquer si le cabii avec les créonciers de comp	net a déjà fait l'objet d'une procédure de faillite ou s'il a déjà accepté une proposition ou un arrangement en vertu de la Loi sur les arrangemen ognies.
Si vous répondez « oui » à	une de ces questions, veuillez fournir tous les renseignements pertinents dans la zone de texte. Vous pouvez également téléverser des res dans la section « Téléversement des documents » de la demande.
cabinet a-t-il déjà fait l'o	bjet d'une procédure de faillite ou accepté une proposition?
cabinet a-t-il déjà fait l'o Non O Oul cabinet a-t-il déjà fait l'o Non O Oui	bjet d'une procédure de faillite ou accepté une proposition? bjet d'une procédure de faillite ou accepté un arrangement en vertu de la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers de compagnies</i> ?
cabinet a-t-il déjà fait l'o Non O Oui cabinet a-t-il déjà fait l'o Non O Oui	bjet d'une procédure de faillite ou accepté une proposition? bjet d'une procédure de faillite ou accepté un arrangement en vertu de la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers de compagnies</i> ?

Couverture d'assurance erreurs et omissions

• Passez en revue l'exigence relative à la couverture d'assurance prévue dans la Règle INS-001 *Licences et obligations des intermédiaires d'assurance* (Partie 13). Cochez la case de confirmation si votre entreprise dispose d'une couverture adéquate.

Couverture d'assurance erreurs et omissions

	Veuillez examiner les exigences en matière de couverture d'assurance contenues dans la PARTIE 13 – ASSURANCE ERREURS ET OMISSIONS de la Règle – INS-001. Veuillez confirmer que le cabinet possède l'assurance requise et téléverser une copie de votre assurance erreurs et omission dans la section «Téléversement des documents» de la demande.
	Le certificat d'assurance peut être fourni comme preuve de couverture.
(☑ Je confirme que le cabinet possède l'assurance erreurs et omission requise. ★
	Précédent Suivant Fermer

- Une copie de l'assurance erreurs et omissions devra être téléversée à l'étape de la documentation.
- Sélectionnez l'option *Suivant* pour continuer.

Documents à fournir

 Un formulaire d'information et une attestation de vérification du casier judiciaire doivent être fournis pour chaque nouveau dirigeant, nouvel administrateur ou nouvel associé de l'entreprise, sauf si cette personne a obtenu une licence de la FCNB au cours de la dernière année. Vous devez également fournir une preuve de couverture d'assurance erreurs et omissions adéquate.

D	0	С	u	m	ne	n	ts
_	_	_	_				_

ts requis qui sont énumérés ci-dessous. Vous pouvez téléverser tous les documents supplémentaires que vous croyez utiles à
information et attestations de vérification du casier judiciaire des NOUVEAUX dirigeants, administrateurs et associés. À noter qu ocuments si votre entreprise est assujettie à la réglementation fédérale du BSIF ou si ces personnes ont obtenu une licence de la
, fichier : Veuillez noter que le trait d'union, le trait de soulignement et le point («-», «» et « , ») sont les seuls caractèr urer dans le nom d'un fichier à téléverser. Tout fichier incluant tout autre caractère non alphanumérique dans son nom t ne pourra être téléversé.
ié (en cas d'un changement)
Parcourir
reurs et omissions (certificat d'assurance)
Parcourir
udiciaire pour chaque NOUVEAU dirigeant, administrateur ou associé.
Parcourir
ement apporté au dossier de l'entreprise dans le registre corporatif du Nouveau-Brunswick.
Parcourir
- Countral
e NOUVEAU dirigeant, administrateur ou associé.
ie NOUVEAU dirigeant, administrateur ou associé. Parcourir
ie NOUVEAU dirigeant, administrateur ou associé. Parcourir

Renseignements supplémentaires

• Fournissez tout autre renseignement que vous jugez pertinent et qui n'a pas été mentionné aux étapes précédentes.

88%
Informations supplémentaires
Veuillez fournir toute information supplémentaire en lien avec votre demande qui n'a pas été abordée dans les sections précédentes.
Renseignements additionnels
Précédent Sulvant Fermer

• Sélectionnez l'option *Suivant* pour continuer.

Validation et confirmation

• Cochez la case pour confirmer que les renseignements fournis dans la demande sont, à votre connaissance, véridiques, exacts et complets.



Paiement des droits

- Si vous sélectionnez le mode de paiement en ligne, le système vous dirigera vers la page Web de paiement électronique de Moneris, après quoi il vous redirigera à la page du sommaire des paiements et droits exigibles.
- Si vous sélectionnez l'option de paiement différé, le système vous dirigera directement à la page du sommaire des paiements et droits exigibles où vous pourrez télécharger votre relevé. Vous pouvez effectuer votre paiement avec une carte de crédit en composant le 1-866-933-2222. Si vous payez par chèque, il doit être à l'ordre de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs et envoyé au 200-225, rue King, Fredericton (Nouveau-Brunswick), E3B 1E1. N'oubliez pas de joindre une copie du relevé à votre paiement afin qu'il soit correctement porté à votre compte.

Droits et paiement

	ou déclaration est indiqué ci-dessous. Vous pouvez effectuer votre paiement en ligne ou nou	s l'envoyer
directement. Sélectionnez le mode de paiement dé	iré, puis cliquez sur le bouton de soumission.	
Remarque :		
Si vous avez choisi d'effectuer votre palemen	en ligne, le site vous redirigera à notre page de traitement des versements, puis vous pourrer	télécharger votre
relevé.		for illing for male on
 Si vous avez choisi un autre mode de paieme relevé avec votre paiement pour vous assure 	It le site vous redirigera a une page ou vous pourrez telecharger votre releve de transaction. que le versement est porté au crédit de votre compte. Si vous payez par chèque, émettez-le.	au nom de la
Commission des services financiers et des se	vices aux consommateurs. Envoyez-le à l'adresse 200-225, rue King, Fredericton NB E3B 1E1.	
Sommaire des frais		
TEST - Catherine Haines - Agence		
tat du palement : Impaué		
Code de transaction : 230000126		
Date de transaction : 2023-02-07		
Renseignements sur les droits exigibles :		
Droits exigibles	150.00 s	
Montant total des droits exigibles :	150.00 \$	
Máthada da pajamant -		
Néthode de paiement :		
Méthode de paiement : D Palement en ligne à l'aide de la carte de crédit V	SA, MC ou Amex (DEV)	

- Sélectionnez l'option *Soumettre* pour continuer.
- Vous pouvez télécharger un sommaire des droits exigibles pour vos dossiers à partir de cette page. Vous aurez besoin de ce relevé si vous avez choisi de payer les droits plus tard, car il doit accompagner votre paiement. Vous pourrez aussi le consulter en sélectionnant le bouton *Gestion du dossier* à la page *Cabinet autorisé et représentant d'assurance restreinte* du portail.

Pour télécharger un relevé de transaction, cliquez : Si vous avez choisi de nous envoyer votre paiemen	sur le bouton ci-dessous. t directement ou de l'effe	si vous avez effectué votre palement en ligne, veuillez conserver le relevé pour vos dossier: ctuer en personne, assurez-vous de fournir le relevé avec votre palement.
À noter qu'un relevé de transaction peut être téléci	hargé en tout temps à pa	tir de la page de gestion des dossiers.
Une fois le relevé téléchargé, cliquez sur le bouton	« Terminer ».	
ommaire des frais		
EST - Catherine Haines - Agence		
tat du paiement : Impayé		
ode de transaction : 230000126		
ate de transaction : 2023-02-07		
enseignements sur les droits exigibles :		
Droits exigibles	150.00 \$	
Montant total des droits exigibles :	150.00 \$	
Télécharger le relevé		

• Sélectionnez l'option Soumettre pour terminer le processus de renouvellement.

Confirmation

Renouvellement de cabinet autorisé et représentant d'assurance restreinte

Merci, nous avons bien reçu votre demande.

Que se passe-t-il après la présentation de ma demande?

Vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre demande de renouvellement à la page *Cabinet autorisé et représentant d'assurance restreinte* (voir la colonne *État*).

Votre demande de renouvellement sera examinée par votre assureur parrain. Cet examen aboutira à l'un des scénarios suivants :

- Si votre demande est dûment remplie et ne soulève aucune question, elle sera approuvée par votre assureur parrain, puis passera à l'état « Demande soumise à la FCNB ».
- Si votre demande est incomplète ou contient des lacunes, vous recevrez un courriel vous informant que votre assureur parrain nécessite des renseignements supplémentaires. Vous devrez alors retourner au portail pour y fournir les renseignements demandés et soumettre votre demande à nouveau.
- Si votre demande est dûment remplie, mais que vous ne satisfaites pas aux exigences de parrainage, vous recevrez un courriel vous informant que votre demande a été rejetée par votre assureur parrain.

La demande approuvée par l'assureur parrain est ensuite examinée par le personnel de la FCNB. Cet examen aboutira à l'un des scénarios suivants :

- Si votre demande est dûment remplie et ne soulève aucune question, vous recevrez un courriel vous informant qu'elle a été approuvée. Vous pourrez alors télécharger votre nouvelle licence à partir de la page *Actions* (sélectionnez l'option *Gestion du dossier* pour y accéder).
- Si votre demande est incomplète ou contient des lacunes, vous recevrez un courriel vous informant que des renseignements supplémentaires sont requis. Vous devrez alors retourner au portail pour y fournir les renseignements demandés.
- Si votre demande est dûment remplie, mais que vous ne satisfaites pas aux exigences pour l'octroi d'une licence, vous recevrez une lettre vous informant de l'intention du surintendant des assurances de rejeter votre demande. Le cas échéant, vous disposerez de certains droits qui seront décrits dans la lettre.

Nous vous prions de ne pas appeler notre bureau pour vérifier l'état de votre demande, à moins que ce soit pour signaler un problème. Pour connaître l'état d'avancement de votre demande, consultez la page *Cabinet autorisé et représentant d'assurance restreinte* du portail de la FCNB.

Pour toute question au sujet de ce processus, veuillez envoyer un courriel à licences.assurance@fcnb.ca